

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2020

Présents : Mrs Mrs FERRATO, LARROZE, LEROUX-MENESTREY, CHAPTEUIL, DOMEQ, DENIS COZE de GEORGIS, MORAIS, Mmes MARQUE, MARY, ROCHET.

Excusés : Mmes BIBARNA, GAUTHIER, SEDZE, Mrs URBAN (pouvoir à Mme MARQUE), TALLEFOURTANE (pouvoir à M. Claude FERRATO).

Secrétaire de séance : M. DENIS COZE de GEORGIS.

DÉLIBÉRATION n°01 Electrification rurale - Programme « Article 8 (Pau) 2020 » - Approbation du projet et du financement de la part communale enfouissement réseaux Chemin des Crêtes – Affaire 18EF050. Annule et remplace la délibération n°2 du 01/07/2020 du même objet

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux d'enfouissement des réseaux chemin des Crêtes 20REP013 et 20TE021.

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.
Accord unanime.

DELIBERATION n°02 Autorisation de constitution de servitudes COMMUNE/ terrains Chemin Labielle

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Maître Christine LEGRAND, notaire chargée des actes de vente de terrains sollicite une délibération du conseil municipal autorisant la constitution de servitudes de passages tous usages (tréfonds et surface) sur la parcelle communale AH 92 au profit des parcelles AH 113,119 et 120.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil autorisent unanimement la constitution de servitudes de passages tous usages et autorisent Monsieur le Maire à signer les actes correspondants.

DELIBERATION n°03 : Restitution caution à M. et Mme RODRIGUES DE ASSUNCAO

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la signature le 30 septembre 2020 de l'acte de vente du bien sis au 9 chemin de Labielle, M. et Mme RODRIGUES DE ASSUNCAO Luis et Juliana sont propriétaires du dit bien. De fait, le bail de location est résilié au 30 septembre 2020 et il convient donc de leur restituer la caution déposée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de reverser le montant du dépôt de garantie à M. et Mme RODRIGUES DE ASSUNCAO Luis et Juliana soit 415 €uros. Accord unanime.

DELIBERATION n°04 : Convention ADMR « Berges du Gave » participation communale aux frais de prestation de portage de repas à domicile.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de renouveler la convention avec l'association ADMR « les Berges du Gave » pour la participation communale sur la prestation de portage de repas à domicile.

Ils nomment Madame Christine MARQUE en tant que représentante de la commune pour devenir membre du Conseil d'Administration de l'association ADMR « Berges du Gave ».

DELIBERATION n°5 Subvention ADM 06 "Solidarité sinistrés tempête Alex"

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une lettre envoyée par le Président de l'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalité des Alpes Maritimes suite à la tempête Alex. Dans sa lettre, le Président lance un appel à la solidarité publique pour répondre aux nécessités les plus urgentes.

Les membres du Conseil décident unanimement d'allouer une subvention de 300 €uros qui sera versée sur le compte ouvert par l'Association des Maires des Alpes Maritimes et référencé "Solidarité sinistrés tempête Alex".

DELIBERATION n°6 : Décision modificative n°2 Opération 57 Travaux voirie

Afin de payer l'acompte demandé par le SDEPA pour les travaux d'enfouissement du réseau Chemin des Crêtes, il est nécessaire d'opérer un virement de crédit depuis l'opération 102 « Ecole » vers l'opération 57 « Travaux de Voirie ». Accord unanime.

Les divers points de l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.